

# Car Plan

## L'assurance auto Allianz

Cette fiche d'information vous donne une vue d'ensemble des garanties et des atouts, ainsi que des principaux points importants/exclusions. Pour un aperçu complet, consultez nos conditions générales (référence AD1129FR – 02/23). Vous les trouverez sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be), sous « Conditions générales », ou sur MyAllianzBroker.

### Qu'est ce qui est assuré ?

#### Personnes assurées

- Le propriétaire.
- Le titulaire.
- Le conducteur.
- Les passagers du véhicule assuré.

#### Véhicule assuré

- Le véhicule mentionné dans votre contrat.
- Les remorques (jusqu'à 800 kg) dans la garantie RC.

### Garanties de base

#### Responsabilité civile

Cette assurance couvre les dommages corporels et/ou matériels causés à des tiers et dont vous êtes responsable.

#### Bonus-malus

Degré bonus malus :

- Bonus-malus simple, abordable et transparent partant du niveau -2.
- Il y a seulement un bonus-malus en RC.

#### Points d'attention

- L'assurance RC obligatoire couvre uniquement les dommages causés à des tiers, pas les dommages causés à votre véhicule. Pour ce dernier point, choisissez une formule Omnium en option.
- Les passagers du véhicule sont indemnisés comme des usagers faibles, mais pas le conducteur. Pour ce dernier point, choisissez l'option Assurance conducteur.
- Pour le Bonus-malus : min. âge de 30 ans, 5 ans sans sinistre (prouvable avec attestations) et permis de conduire depuis min 5 ans.

#### Première assistance en cas d'accident en Belgique

- Assistance gratuite 24/7.
- Remorquage rapide du véhicule jusqu'au garage le plus proche de votre résidence habituelle en Belgique.
- Voiture de remplacement gratuite pendant la réparation ou pendant 6 jours en cas de perte totale.
- Transport des passagers jusqu'à leur destination, leur résidence ou un garage en Belgique.

#### Points d'attention

- Uniquement en Belgique et jusqu'à 100 km hors des frontières. Pour une assistance auto élargie à l'Europe et une assistance aux personnes dans le monde entier, choisissez l'option Car Plan Assistance +.
- Les conditions pour avoir un véhicule de remplacement :
  - vous êtes en droit;
  - vous optez pour une réparation auprès d'un réparateur agréé Allianz.



Cette fiche d'information est exclusivement destinée aux intermédiaires d'assurances. Dans le cadre de la législation Assur-MiFID, ce document ne peut pas être remis aux clients. Comme cette fiche d'information n'est pas adressée aux preneurs d'assurance, elle ne peut être reproduite, envoyée, communiquée ou mise à leur disposition de quelque manière que ce soit. Ce document n'a pas été soumis au contrôle préalable de la FSMA comme le prévoit la loi y afférent.

## Garanties optionnelles

### Mini-Omnium

#### Mini-Omnium (Involnaglaces)

- Incendie.
- Vol.
- Catastrophes naturelles.
- Bris de vitre.
- Les dommages subis suite à un heurt d'animaux.

#### Avantage Mini-Omnium :

- Dommages causés par de petits animaux tels que martres, furets ou rats.

#### Points d'attention

- Dommage à votre véhicule et vandalisme ne sont assurés que dans le cadre d'une Omnium complète.
- Pas de franchise pour les garanties Mini-Omnium.

### Formules omnium

#### 1. Omnium Security

- Pour les véhicules de moins de 5 ans.
- Amortissement :
  - -1,5 % par mois.

#### 2. Omnium Safety

- Pour les véhicules de moins de 2 ans.
- Amortissement :
  - 100 % durant 6 mois.
  - -1 % par mois à partir du 7e mois.
  - -1,5 %/mois à partir du 37e mois.

#### 3. Omnium Gold 12

- Pour les voitures neuves où pour les voitures jusqu'à 3 ans si elles sont achetées chez un concessionnaire professionnel.
- Amortissement :
  - 100 % durant 12 mois.
  - -1 % par mois à partir du 13e mois.

#### 4. Omnium Gold

- Pour les voitures neuves.
- Amortissement :
  - 100 % durant 18 mois.
  - -1,5 % par mois à partir du 19e mois.

#### 5. Omnium Gold 24

- Pour les voitures neuves.
- Amortissement :
  - 100 % durant 24 mois.
  - -1 % par mois à partir du 25e mois.

#### 6. Omnium 36 mois

- Pour les voitures neuves.
- Amortissement :
  - 100 % pendant 36 mois.
  - -1 % à partir du 37e mois.

#### Points d'attention

- La garantie Omnium comprend les garanties Mini-Omnium + dommages matériels.
- Les effets et objets personnels transportés dans le véhicule (GSM, CD, DVD, vêtements, argent...) ne sont pas assurés.
- Le vol n'est pas assuré en cas de précautions insuffisantes (par ex. coffre ou portes non verrouillés, vitres ouvertes, clé sur le contact ou système antivol requis non activé).
- Les dommages aux pneus ne sont pas assurés sauf s'ils sont causés par un autre sinistre assuré ou un acte de vandalisme.
- Les dommages dus à l'usure, à un mauvais entretien, à un manque de lubrification ou de liquide de refroidissement ou à un défaut de construction ne sont pas assurés.
- Les dommages dus au transport d'animaux ou d'objets ne sont pas assurés.
- Les dommages aux véhicules causés par des actes de terrorisme ne sont pas assurés.



Vous cherchez l'Omnium le moins cher ? Optez pour la formule Omnium Security.



Avec Omnium 36 mois, votre voiture conserve sa valeur d'origine pendant 3 ans.

#### Avantages des 5 formules Omnium (Security, Safety, Gold 12, Gold, Gold 24 et 36 mois)

- Indemnité de mobilité : 35 €/jour pendant 20 jours maximum en cas de vol total.
- Système antivol et taxe d'immatriculation assurés gratuitement.
- Couverture des dommages mécaniques après remplissage du réservoir avec un carburant inadapté.
- Equipement placé après achat du véhicule : couvert gratuitement jusqu'à 1.250 € (hors TVA).
- L'indemnité ne peut être inférieure à la valeur réelle.
- Possibilité d'indemnisation en perte totale si les frais de réparation sont supérieurs à 2/3 de la valeur assurée.
- En cas d'erreur de carburant, les frais de remorquage vers le garage le plus proche sont couverts (sans franchise).

## Garanties optionnelles (suite)

### Franchises

– Franchises fixes :

	Low	Medium	High
< 15.000 €	250 €	550 €	850 €
15.000 € – 36.000 €	500 €	800 €	1.100 €
> 36.000 €	750 €	1.050 €	1.350 €

– Franchise-0 Allianz :

Pas de franchise pour les dommages supérieurs à 625 € (hors TVA) chez un réparateur agréé.

### Points d'attention

Conditions Franchise-0 Allianz :

- Uniquement en combinaison avec Omnium 36 mois et Gold 24.
- Pour les conducteurs principaux désignés âgés d'au moins 30 ans.
- Bonus malus degré -2.
- Pour les véhicules d'une valeur catalogue de maximum 75.000 € (hors TVA).

### Valeur facture

Les voitures neuves et les voitures d'occasion jusqu'à 5 ans sont assurables sur la base de leur valeur facture.

### Description des principales exclusions

- Le conducteur est dans un état d'ivresse ou d'intoxication alcoolique de plus de 0,8 gramme/litre de sang (0,35 milligramme/litre d'air expiré).
- Lors d'une participation à des courses, compétitions, paris ou défi.
- Lorsque le conducteur n'a pas de permis de conduire.
- Si le véhicule n'a pas de certificat de contrôle technique valable, sauf si le sinistre se produit au cours du trajet normal pour se rendre au centre de contrôle technique.

### Protection juridique

#### Formule de base

- Défense pénale : 15.000 €
- Recours civil : 15.000 €
- Défense civile : /
- Insolvabilité des tiers : 6.250 €

#### Formule étendue

- Défense pénale : 40.000 €
- Recours civil : 40.000 €
- Défense civile : 40.000 €
- Insolvabilité des tiers : 12.250 €

### Points d'attention

- Vous avez seulement une franchise de 250 € pour la garantie 'Insolvabilité des tiers' dans la formule de base.
- Les frais et honoraires inférieurs à 125 € ne sont pas assurés.
- Pas de recours en Cassation pour les litiges inférieurs à 1.250 € ne sont pas assurés.

### Safety Card

Protection du degré de bonus-malus. Cette option évite toute augmentation du degré de bonus-malus lors de 2 sinistres RC consécutifs en tort. Lors du 3e sinistre RC en tort, le degré de BM passe de -2 à 2 (sans prise en compte des 2 premiers accidents). Au bout de 5 ans sans sinistre (après le dernier accident en tort), cet avantage est récupéré.

### Points d'attention

- Conditions :
- 5 années sans sinistre (à certifier par des attestations de sinistralité);
  - 5 ans de permis de conduire;
  - être âgé de 30 à 69 ans.

### Assurance conducteur

Tout conducteur qui conduit le véhicule assuré est couvert.

- Décès : max. 495.787 €
- Invalidité permanente : max. 495.787 €
- Frais d'hospitalisation : 24 €/jour (max. 365 jours)
- Frais médicaux : max. 4.987 €

### Points d'attention

Formule indemnitaire : indemnisation pour le préjudice réel après intervention des tiers payants.

### Car Plan Assistance +



Vous choisissez votre avocat et/ou l'expert.

## Garanties optionnelles (suite)

- Assistance du véhicule et de ses occupants en Belgique
  - Dépannage (même devant votre porte) : remorquage du véhicule et transport des passagers et des bagages.
  - Voiture de remplacement durant 7 jours ou 30 jours en cas de vol.
- Assistance 24h/24 dans le monde entier pour toute la famille :
  - frais médicaux (jusqu'à 50.000 €) sont assurés;
  - transport à l'hôpital et rapatriement sont assurés;
  - frais de recherche lors d'un séjour aux sports d'hiver sont assurés.
- Assistance en cas de sinistre grave à l'habitation.

## Réductions

### Réduction au kilomètre

Intéressant pour ceux qui roulent moins de 15.000 km/an.

La réduction s'applique en RC et (Mini)Omnium.

Il y a 2 niveaux de réduction :

- moins de 7.500 km/an.
- moins de 15.000 km/an.

### Systèmes d'aide à la conduite

Les véhicules équipés de série ou en option d'un des systèmes automatiques d'aide à la conduite ci-après bénéficient d'une réduction sur les garanties RC et Omnium (toutes formules).



#### Avertisseur d'angle mort

Vous prévient lorsqu'une voiture se trouve dans l'angle mort et n'est donc pas visible dans vos bande de circulation. Certains systèmes corrigent rétroviseurs.



#### Système autonome d'arrêt d'urgence

Freine et, si nécessaire, arrête le véhicule afin d'éviter toute collision avec un véhicule qui vous précède. Certains systèmes détectent également les piétons, les cyclistes et les animaux.



#### Assistant de vigilance

Mesure votre niveau de vigilance et de fatigue sur la base de votre comportement au volant et du clignement de vos yeux. Vous avertit et vous recommande de faire une pause si nécessaire.



#### Assistance de maintien de trajectoire

Vous avertit lorsque vous vous écartez de votre bande de circulation. Certains systèmes corrigent automatiquement votre trajectoire.



#### Adaptive Cruise Control

Maintient automatiquement une certaine distance avec le véhicule qui vous précède et, si nécessaire, arrête automatiquement votre voiture afin d'éviter tout accrochage.

### Green Bonus

Allianz récompense les véhicules propres (max. 90 g CO<sub>2</sub>/km) d'une réduction en RC et omnium.

## Top réparateurs

### Top réparateurs Allianz

Après de ces réparateurs multimarques, Allianz garantit les avantages suivants :

- Service gratuit de prise et de remise de votre véhicule dans un rayon de 30 km : votre véhicule est retiré et restitué quand il est réparé, tandis que votre véhicule de remplacement est livré et retiré dans le même temps.
- Nettoyage de la voiture (intérieur et extérieur)
- Contrôle de sécurité (vérification de la pression des pneus, etc.).
- Si, au moment de souscription de votre assurance auto, vous choisissez notre réseau de Top Réparateurs Allianz, vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire sur votre (mini) Omnium. Cette réduction reste valable pendant toute la durée du contrat.

### Points d'attention

Si vous optez pour notre réduction Top réparateur et qu'en cas de sinistre, vous vous rendez quand même chez un autre réparateur, nous appliquons une franchise supplémentaire de 500 euros. Les conditions sont clairement indiquées dans votre contrat d'assurance.

### Comment trouver un Top réparateur Allianz ?

Utilisez notre moteur de recherche sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) (sous sinistres/Auto), regardez sur votre carte verte ou téléchargez gratuitement notre app Allianz Connect.

## Avantages du package

### Allianz All-in-One

- Réduction sur package
- Jusqu'à 625 € de réduction par an sur la franchise
- Fractionnement gratuit de la prime.
- Allianz prend à son compte la franchise de base jusqu'à 625 € (en cas de perte totale ou de réparation par un réparateur agréé) si les dommages dépassent 625 € (hors TVA).
- Cet avantage franchise s'applique à tous les contrats du package, pour les cas où une franchise s'applique, sous réserve d'absence de sinistre depuis un an.



Avantage franchise gratuit dans le package Allianz All-in-One.

## Types de véhicules

### Types de véhicules concernés par cette fiche d'information

Cette fiche d'information s'applique aux voitures particulières à usage privé et professionnel.

## Fiscalité

### Fiscalité du produit

L'assurance automobile est soumise à des taxes d'assurance et des contributions de :

- 27,10 % sur la garantie Responsabilité Civile;
- 26,75 % sur les garanties optionnelles Omnium;
- 16,75 % sur les garanties optionnelles Assurance conducteur et Assistance juridique;
- 12,10 % sur l'assurance assistance optionnelle Car Plan Assistance +.

## FICHE D'INFORMATION CAR PLAN

### Restez informé

Nous vous rappelons que toute décision d'achat du produit mentionné dans cette fiche d'information doit être prise sur la base d'une analyse complète de tous les documents pertinents contenant des informations (pré)contractuelles. Avant de conclure le contrat, nous vous recommandons de prendre connaissance des conditions générales Car Plan, disponibles sur notre site web [www.allianz.be](http://www.allianz.be).

### Vous souhaitez introduire une réclamation concernant le contrat ?

La loi belge est applicable au contrat d'assurance. Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be), [www.allianz.be](http://www.allianz.be). Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances : Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be), [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be). Allianz Benelux, en sa qualité d'assureur, est tenue de participer à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Service de l'Ombudsman des Assurances est une entité qualifiée pour rechercher une solution à un litige extrajudiciaire de consommation.

Cette fiche technique vous est remise à titre informatif. Seules les conditions générales et particulières des contrats d'assurance ainsi que les dispositions de Car Plan font foi.